



## Communiqué commun du 12 décembre 2019

Le 1<sup>er</sup> ministre est intervenu hier midi et, d'une façon provocante, a confirmé toutes les mesures déjà annoncées, à commencer par la fin de tous les régimes de retraite. Au-delà des décalages d'application dans le temps, la mise en œuvre se ferait au 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour les nouveaux entrants sur le marché du travail. Et le 1<sup>er</sup> ministre a précisé : « à cette date, la réforme sera alors irréversible ».

Les annonces du 1<sup>er</sup> ministre impliquent entre autres :

- Un recul de l'âge de départ à la retraite à 64 ans, et pire après, en fonction de l'espérance de vie (65,4 ans pour la génération 1980 et 66 ans pour celle née en 1990).
- Alors qu'un salarié du privé au Smic pendant toute sa carrière perçoit déjà plus de 1 000 € avec sa complémentaire, où est le progrès annoncé des 1 000 € pour tous pour une carrière complète ?
- La baisse du niveau des pensions et la réduction des prestations, puisque le système universel par points est fondé sur le maintien de la part des dépenses des retraites à 14% du PIB au mieux.
- La fin de la gestion paritaire par les assurés sociaux des régimes de retraite, les organisations syndicales n'ayant plus, comme seule prérogative, que de fixer la valeur du point dans l'objectif d'équilibrer les comptes sous le contrôle du parlement. Bref le 1<sup>er</sup> ministre demande aux organisations syndicales de faire le sale boulot de gestion de la pénurie.
- De vagues références à des mesures de départ anticipé pour les carrières longues, la fin de la catégorie « active » permettant aujourd'hui à 80% des hospitaliers à titre d'exemple de partir à la retraite 5 ans avant l'âge légal (remplacée par une bonification maximale de 2 ans pour certains agents).
- une réduction des droits à pension pour les femmes à qui on substitue aux 8 trimestres par enfant (dans le privé), un bonus de 5% (perte de 9,09% pour une mère d'un enfant et de 17,21% pour une mère de deux enfants).
- La fin des pensions de réversion pour tous les divorcés.
- La mise en place d'un système qui ne combat pas la précarité, mais l'entérine comme situation normale.

**Tout ceci est inacceptable ! Les Unions Départementales CGT / FO / FSU / Solidaires de Loire-Atlantique confirment dans ces conditions leur exigence du retrait du projet du gouvernement.**

Elles appellent tous les salariés à se réunir sur leur lieu de travail, à reconduire et élargir la grève, notamment les 17, 18 et 19 décembre. Elles appellent les salariés, chômeurs, retraités et jeunes à participer massivement aux manifestations qui auront lieu mardi 17 décembre, avec toujours l'objectif d'ancrer la grève pour obtenir le retrait du projet Macron / Philippe / Delevoye :

- ⇒ à NANTES, 10 H au Miroir d'eau
- ⇒ à SAINT-NAZAIRE, 10 H au croisement du boulevard de la libération et de l'avenue de la République
- ⇒ à ANCENIS, 11 H au rond-point de Terrena
- ⇒ à CHÂTEAUBRIANT, 11 H devant la mairie

Nantes, le 12 décembre 2019